

Comité de lecture

Nicolas BARDOS-FELTORONYI

Damien BOUCHAT

Michel CAPRON

Florence DEGAVRE

Michel DEVROEY

Catherine LAVIOLETTE

Hervé POURTOIS

Danielle RUQUOY

Publié avec le soutien financier
de la Commission communautaire française
de la Région de Bruxelles-Capitale

Par la présente collection, " **CAHIERS de la FOPES - Questions de politique économique et sociale** ", la FOPES (Faculté Ouverte de Politique Économique et Sociale) tient à mettre à la disposition des publics intéressés, des synthèses de mémoires de licence, récemment défendus à la FOPES. Cette collection comprend d'une part des mémoires liés aux problématiques plus spécifiques à la société belge et d'autre part des mémoires liés à des thèmes concernant les sociétés africaines. Dans la perspective de la FOPES, ces mémoires visent à élaborer des outils pour l'action - en mettant en lumière aussi bien les contraintes limitant l'action que les ressources mises à la disposition des acteurs - ou à servir d'instrument de formation pour les acteurs de changement social dans le domaine analysé. C'est ce type d'approche du mémoire qui constitue une des spécificités de la formation d'adultes à la FOPES

Les études retenues concernent des thèmes relevant aussi bien des domaines de la politique économique et sociale proprement dite que, par exemple, de la sociologie politique, de l'enseignement ou de l'économie de l'entreprise.

Un Comité de Lecture sélectionne parmi les mémoires retenus ceux qui lui paraissent susceptibles d'être publiés sous forme d'une synthèse d'une vingtaine de pages. Via ce processus, nous estimons pouvoir publier quelques trois à six synthèses chaque année, qui pourront intéresser des publics spécifiques, qu'il s'agisse de professionnels du secteur, d'étudiants ou de chercheurs universitaires. Quant aux opinions et analyses exprimées dans ces synthèses, elles n'engagent que leurs auteurs.

Pour toute information relative à ces synthèses de mémoires, veuillez vous adresser au Service Matériau Pédagogique (SMP) de la FOPES, Rue de la Lanterne Magique 32, 1348 LOUVAIN-LA-NEUVE – Tél.: 010/47.39.10. –Fax : 010/47.81.59. – e-mail : capron@opes.ucl.ac.be.

Michel CAPRON
SMP – FOPES

Table des matières

Motivation de la recherche	1
Présentation de la recherche	3
Chapitre 1 : Le rapport social	5
1. Présentation du concept.....	5
2. Le rapport social services publics / associations	7
3. Questionnement.....	8
Chapitre 2 : Outils complémentaires d'analyse	11
1. Le conflit et l'absence de conflit	11
2. La coopération et l'absence de coopération.....	13
3. Buts de mission et buts de système	14
4. Représentations	15
Chapitre 3 : Hypothèses, grille d'analyse et tableaux récapitulatifs	17
A1. Coopération, indépendance et conflit au nom des usagers :	18
A2. « Frappez et on vous ouvrira » :	19
A3. Coopérations exigeantes et bienveillance chrétienne :	20
SP1. « en attente » :	21
SP2. Dynamique et dominant :	22
SP3. Le paradoxe de l'alliance manquante :	23
Chapitre 4 : Comparaison des positionnements des associations	25
1. Représentations	25
2. Rapports sociaux.....	26
3. Conclusions partielles	26
Chapitre 5 : Comparaison des positionnements des services publics	29
1. Représentations	29
2. Rapports sociaux.....	29
3. Conclusions partielles	30
Conclusions	31
1. Rétrospective et commentaires.....	31
2. Résultats généraux des analyses.....	32
3. Questions en suspens.....	37
4. Perspectives.....	38
Bibliographie	41

ACTEURS ASSOCIATIFS ET PUBLICS : COOPERATION, CONFLIT, INDIFFERENCE ?

UN EXEMPLE : LE LOGEMENT

Luc SNOECK,

Mémoire défendu en septembre 2000
sous la direction du Professeur G. LIENARD

Motivation de la recherche

J'ai toujours été engagé à divers titres dans de nombreuses associations. J'ai travaillé notamment pendant dix ans dans une association de quartier qui offre différents services (aide scolaire, alphabétisation, vêtements d'occasion, service social...). Je m'occupais principalement du service social et je suis frappé de voir les faibles relations qui existent entre les associations et les services publics.

A priori et idéalement, il me semble qu'associations et services publics sont légitimes et pourraient unir leurs forces au profit du « bien commun » : services sociaux associatifs et CPAS, maisons de jeunes et services communaux de la jeunesse... Concertations régulières, définition d'objectifs communs, répartition du travail, réalisation de projets en partenariat, soutien par chacun des initiatives de l'autre, interpellation commune des autres niveaux de pouvoir, de nombreuses synergies peuvent être imaginées, synergies qui n'excluent d'ailleurs pas tensions et conflits entre ces acteurs.

Par ailleurs, à un niveau plus politique, les associations sont parfois considérées comme des contre-pouvoirs nécessaires à l'équilibre démocratique de la société. L'accent est alors mis sur la tension bénéfique qui existerait quasi naturellement entre la société politique (mandataires et administration confondus) et la société civile (assimilée aux associations).

Sur le terrain pourtant, j'ai l'impression que les collaborations sont plutôt rares, que les contacts sont plus nombreux et plus faciles à l'intérieur de chaque sphère, qu'un fossé semble séparer les deux types d'acteurs et que chaque univers se fait une représentation caricaturale de l'autre. Quant au contre-pouvoir des associations, s'il existe, c'est le plus souvent à l'état latent. La plupart des associations que je rencontre sont plutôt des services qui s'ajustent plus ou moins facilement à un cadre défini par les pouvoirs publics et ne se positionnent pratiquement jamais en opposition. Les travailleurs de ces associations portent souvent des jugements

sévères sur la gestion publique mais ne mettent pas ou peu en œuvre un travail d'acteur politique.

C'est pour tenter de dépasser le stade des impressions subjectives que j'ai décidé d'effectuer une recherche tendant à mettre en lumière les relations entre services publics et associations.

Présentation de la recherche

Le Larousse 2000 définit l'association comme un « groupement de personnes réunies dans un dessein commun, non lucratif ». Nous ajouterons « et non formé à l'initiative des pouvoirs publics », afin d'éliminer du secteur associatif les asbl créées par les communes par exemple. Quant aux services publics, nous les considérons à ce stade de façon très large, au sens de l'action publique, qu'elle relève des responsables politiques des différents niveaux de pouvoir, des administrations centrales ou des services particuliers qui sont mis en place. Pour ne pas alourdir le texte, nous parlerons généralement de services publics.

Le but de cette recherche est d'observer, de décrire et de comprendre les relations qui existent entre les services publics et les associations. Dans quels cas services publics et associations collaborent-ils ? Dans quels cas s'affrontent-ils ? Quels sont les acteurs qui collaborent et quels sont ceux qui s'affrontent ? Comment comprendre telle ou telle attitude, sans oublier de prendre en compte les situations où les deux secteurs, public et associatif, semblent s'ignorer ? Comment ces attitudes se concrétisent-elles ? Quelles sont les formes des collaborations, quelles sont les formes des conflits ? Quels sont les facteurs qui favorisent ou non tel ou tel type de relations ? Voilà quelques-unes des questions que nous nous posons en commençant cette recherche.

Afin de pouvoir appréhender notre sujet, il est nécessaire de le restreindre, de ne pas rester à un niveau trop général. Nous nous sommes dès lors limités aux acteurs associatifs et publics concernés par la problématique du logement dans une grande ville wallonne. La restriction territoriale s'impose pour des raisons évidentes de faisabilité (il est plus facile de recueillir des données dans un territoire restreint) mais également parce que cela permet d'espérer des interactions nombreuses et diverses entre les acteurs retenus. Quant à la problématique sélectionnée, elle est intéressante à plusieurs titres.

Tout d'abord, on y retrouve des acteurs très différents ainsi qu'une grande variété de modes d'intervention. Citons par exemple, au niveau des associations, les maisons d'accueil, les abris de nuit, les groupes d'action pour le droit au logement ... et, au niveau du secteur public, les sociétés de logement social, les agences immobilières sociales, les logements de transit proposés par le CPAS.... Il sera donc possible d'observer différentes variables pour voir en quoi elles sont ou non généralement associées à tel ou tel type de relation entre associations et services publics.

Ce qui nous intéresse avant tout, ce sont les pratiques des acteurs en présence. Il ne s'agira donc pas de s'interroger sur leurs intentions, leurs projets, ce qu'ils voudraient faire, mais sur ce qu'ils font les uns avec les autres. Dans la mesure où les données nécessaires pour cette recherche ne sont pas recueillies par observation directe mais par le biais d'interviews, nous tâcherons d'isoler les représentations des acteurs sur notre sujet.

En démarrant cette étude, nous avons cherché ce qui avait déjà été écrit sur les relations entre associations et services publics. Une série d'ouvrages ou d'articles s'intéressent à l'existence même du secteur associatif (par exemple NYSSENS M. « Comment les théories économiques expliquent les raisons d'être des associations : une synthèse »). D'autres abordent plus directement les rapports entre les associations et l'action des pouvoirs publics (notamment différents écrits de DEFOURNY J.). Dans ce cas, le point de vue est davantage macroéconomique ou macrosociologique.

Dans ce travail, nous voulions aborder les pratiques concrètes des relations entre les acteurs à un niveau micro. Nous nous sommes dès lors tourné vers une approche inductive, construisant nos outils d'analyse au départ des réalités observées. Nous avons envisagé notre recherche comme une recherche exploratoire dont l'ambition n'est pas d'abord de valider ou non une série d'hypothèses clairement établies mais plutôt de développer une théorie explicative à partir de la réalité du terrain. Pour y parvenir, nous avons eu recours à l'analyse qualitative d'entretiens semi-directifs de différents acteurs concernés.

Nous avons interrogé un membre du cabinet de l'échevin du logement, deux représentants du CPAS (un membre du cabinet du Président et un chef de bureau interviewés ensemble) et une assistante sociale de l'agence immobilière sociale pour le secteur public, une directrice de maison d'accueil, une responsable d'une association féministe proposant notamment de l'hébergement pour des femmes en détresse et la directrice d'un service récent qui sert d'intermédiaire entre des propriétaires et des candidats locataires pour le secteur associatif.¹⁻²

Cette recherche s'est déroulée en 1999 et 2000.

Les deux premiers chapitres de ce cahier présentent la construction du cadre d'analyse. Le troisième présente nos hypothèses, la grille d'analyse et les tableaux récapitulatifs auxquels nous avons abouti. Les quatrième et cinquième chapitres comparent entre eux les positionnements des acteurs de chaque groupe. Enfin, le dernier chapitre porte sur nos conclusions et, notamment, énonce les résultats des analyses.

¹ Par commodité, j'évoquerai ces institutions ou les personnes interrogées en tant que, respectivement, SP1 (secteur public), SP2, SP3, A1 (association), A2, A3.

² Pour plus de détails sur les modalités de la recherche, du recueil des données à l'analyse des entretiens, je renvoie aux pages 26 à 33 du mémoire.

Chapitre 1 : Le rapport social

Pour comprendre les relations qui existent entre les associations et les services publics engagés dans la mise en œuvre du droit au logement, nous avons eu recours à une méthode essentiellement inductive, construisant nos outils d'analyse au départ du matériau recueilli, mais en nous appuyant aussi sur des éléments théoriques préexistants. Ce premier chapitre est consacré à la présentation du concept de rapport social et à la façon dont nous l'avons utilisé dans notre recherche. Le chapitre suivant reprendra différents éléments d'analyse que nous avons articulés à celui de rapport social.

Spontanément, les relations entre les acteurs apparaissent tantôt dans le registre du conflit, tantôt dans celui de la collaboration. Nous décidons dès lors assez vite d'utiliser le concept sociologique de rapport social.

1. Présentation du concept

La présentation qui suit se base essentiellement sur le travail de VAN CAMPENHOUDT (1982 :20-26), présenté un peu différemment dans QUIVY, RUQUOY et VAN CAMPENHOUDT (1989). De son côté, VAN CAMPENHOUDT s'appuie sur les travaux de TOURAINE (1993). Selon VAN CAMPENHOUDT, le rapport social peut être défini comme la coopération conflictuelle entre deux acteurs sociaux (individuels ou collectifs) qui appartiennent au même champ social et culturel. Pour qu'il y ait rapport social, il faut donc qu'il y ait à la fois coopération et conflit.

Par coopération, il faut entendre la participation à la même production (et une certaine persistance de cette coopération), la collaboration des acteurs à la production de biens, de services ou de prestations quelconques. Cette coopération est nécessairement conflictuelle car les acteurs sont inégaux dans la coopération par rapport à certains enjeux reconnus comme tels (possession effective des moyens de la production, la reconnaissance et la rétribution des qualifications mises à contribution, la définition des normes de la production, l'autorité fonctionnelle, les finalités de la production,...).

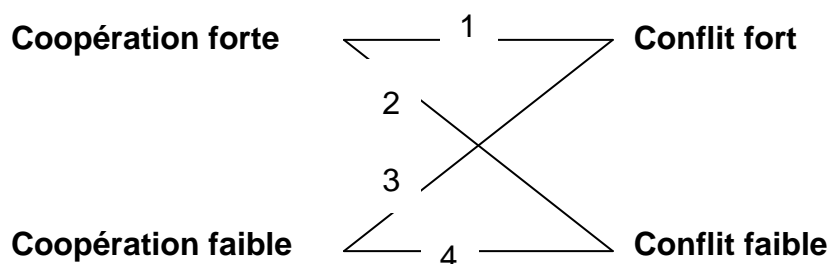
Le conflit, quant à lui, est défini comme l'action réciproque des acteurs de la coopération en vue de maintenir ou d'accroître leur maîtrise sur les enjeux considérés (et diminuer la maîtrise de l'acteur opposé). Ainsi défini, le conflit ne doit pas se confondre avec l'usage de la violence ou la mauvaise entente entre les acteurs. Il traduit simplement l'opposition entre des acteurs qui ont des positions et des intérêts différents dans leur collaboration.

Pour VAN CAMPENHOUDT, il y a toujours un acteur qui gère et l'autre qui subit cette gestion, y résiste et la conteste. Ainsi, dans sa thèse de doctorat, il utilise le concept de rapport social pour étudier le rapport entre enseignants et étudiants.

D'autres sociologues travaillent par exemple sur le rapport social entre syndicats et patronat. Les rapports sociaux sont donc toujours des rapports de pouvoir inégaux mais, avant de diviser les acteurs, les enjeux les rassemblent car leur coopération postule la reconnaissance de ces enjeux.

Ce sont les rapports sociaux qui définissent les acteurs comme pôles de ces rapports. L'acteur social est donc un individu ou un groupe pratiquant un rapport social, c'est-à-dire qui coopère d'une manière conflictuelle.

Après l'exposé de ces définitions, il est possible de construire une typologie des rapports sociaux en considérant que ses composantes « coopération » et « conflit » peuvent chacune être plus ou moins accentuées. En ne reprenant que deux positions extrêmes, « faiblement accentuée » et « fortement accentuée » pour chaque composante, on peut définir quatre types de rapport social, représentés par les quatre axes du schéma suivant.³



Dans le premier type, le rapport social est fortement constitué ; les acteurs coopèrent activement mais entrent également en conflit pour améliorer ou maintenir leurs positions dans les règles du jeu par des négociations, des revendications et des pressions ainsi que pour tenter de modifier ces règles à leur avantage. Dans ce cas, VAN CAMPENHOUDT parlera d'associé contestataire.

Le deuxième type se caractérise par une faible accentuation du conflit et une forte accentuation de la coopération. Il ne faut pas confondre ce type de rapport social avec une situation où tout le monde s'entend bien et fonctionne dans une espèce de « paix sociale ». Ce serait identifier les concepts de rapport social et de relation interpersonnelle. Le conflit, au sens où ce mot est entendu ici, n'est pas synonyme de mauvaise entente. Il est la composante d'une interaction qui traduit l'opposition par rapport à des enjeux. Ce type se caractérise essentiellement par la forte domination d'un acteur par l'autre. Celui-là est associé à la production mais il est presque entièrement soumis à ceux qui la gèrent et aux normes qui y président. VAN CAMPENHOUDT parlera d'associé asservi.

³ Dans l'ouvrage « Malaise à l'école », les auteurs ont remplacé les notions de « coopération faiblement accentuée » par « non-coopération » et de « conflit faiblement accentué » par « soumission ».

Le troisième type se caractérise au contraire par une faible accentuation de la coopération associée à une forte accentuation du conflit. Un des acteurs est marginalisé ou se marginalise par rapport à la production. Il combat le système de production de l'extérieur. Il n'y participe qu'épisodiquement ou dans une faible mesure. C'est un marginal contestataire dans le vocabulaire de VAN CAMPENHOUDT.

Dans le quatrième type enfin, le rapport social est complètement décomposé dans la mesure où aucune de ses deux composantes n'est accentuée. Généralement, un des acteurs est à la fois dominé et marginal. Il s'agit d'un marginal asservi.

Les trois derniers types présentés constituent donc des formes de décomposition du rapport social dans la mesure où au moins une de ses composantes est peu accentuée. A l'inverse, le premier type correspond à ce que l'on pourrait appeler un rapport social fortement composé.

TOURAINÉ attribue deux caractéristiques à ce type de rapport social, au niveau d'une unité de production précise. Chaque caractéristique est opposée à son contraire qui indique une décomposition du rapport :

- Confrontation d'initiatives multiples, en matière de fonctionnement du système de production, de la part des deux acteurs en présence et prédominance de décisions prises par négociations et discussions...
... au contraire d'une absence ou d'une monopolisation des initiatives et d'une prédominance de décisions prises par imposition.
- Présence d'une remise en question conjointe par les acteurs des finalités, des normes et des modes de fonctionnement, et souplesse dans leur application...
...au contraire d'une absence de remise en question et d'une rigidité d'application.

2. Le rapport social services publics / associations

Dans le cadre de cette recherche, nous envisagerons les relations entre les associations et les services publics comme autant de rapports sociaux et donc de coopérations conflictuelles. Cela est possible parce que les acteurs concernés par notre recherche appartiennent au même champ social et qu'ils sont engagés dans une production commune : la mise en œuvre effective du droit au logement. Dans le cadre de cette production commune, il doit être a priori possible de rencontrer des coopérations et des conflits diversement accentués. En observant les relations concrètes pratiquées sur le terrain, nous déterminerons si nous avons affaire à une dimension « coopération » forte ou faible ainsi qu'à une dimension « conflit » forte ou faible. A l'analyse, il est apparu nécessaire d'ajouter une catégorie « coopération moyenne ».

Pour utiliser ces différentes catégories, il est utile de disposer de critères précis permettant de classer les situations observées.

La coopération forte est caractérisée par des acteurs qui collaborent activement à la mise en œuvre du droit au logement. Ils prennent des initiatives en vue de renforcer ou d'améliorer leur coopération. Il ne s'agit pas spécialement d'initiatives extraordinaires mais simplement de pratiques dont l'absence ne serait pas anormale. Les acteurs se rencontrent plus qu'occasionnellement, l'action de l'un facilite le travail de l'autre, ils se concertent et réalisent éventuellement des projets en commun...

Nous parlerons de coopération moyenne quand les acteurs se connaissent et utilisent régulièrement les ressources de l'autre. Ils orientent par exemple les personnes vers les services de l'autre sphère. On peut parler de relation fonctionnelle.

La coopération faible est le lot d'acteurs qui ne collaborent pas activement à la mise en œuvre du droit au logement. Ils ne se rencontrent que de manière fortuite. Aucun acteur n'entreprend de démarche pour renforcer ou améliorer la coopération ou si un acteur entreprend une telle démarche, elle n'aboutit pas (faute de volonté de l'autre acteur ou pour toute autre raison). Seules les tâches obligatoires sont effectuées...

Nous parlerons de conflit fort lorsque les acteurs expriment et confrontent leurs projets et leurs attentes. Des pressions et des transactions de type « négociation » sont présentes. Aucune des deux parties ne cède systématiquement à l'autre. Les intérêts sont divergents sur certains points et chaque partie défend ses intérêts spécifiques. On assiste éventuellement à de la concurrence ou à des tentatives pour influencer le travail de l'autre...

Le conflit faible est caractérisé au contraire par l'absence d'expression de divergence entre les acteurs. Un acteur gestionnaire exerce une emprise complète sur le contenu de la relation et l'autre s'y soumet ou, en l'absence d'un acteur gestionnaire, aucun des acteurs en présence ne cherche à infléchir l'action de l'autre...

3. Questionnement

a. Faut-il considérer automatiquement les services publics comme acteur gestionnaire?

Pour VAN CAMPENHOUDT (1982 : 21), comme nous l'avons indiqué plus haut, dans un rapport social, il y a forcément un acteur gestionnaire et un autre qui résiste (peu ou prou) à cette gestion. « *Cette coopération est conflictuelle parce que les acteurs sont inégaux dans la coopération par rapport à certains enjeux reconnus comme tels.(...)* »

La concentration conflictuelle d'un rapport social autour d'un ou plusieurs enjeux implique la polarisation des intervenants en deux acteurs antagonistes puisqu'il y en a forcément un qui gère (la direction d'une entreprise, le professeur, les parents,...) et un autre qui subit cette gestion, y résiste et la conteste (le personnel de l'entreprise, les élèves, les enfants,...) ».

Pour TOURAINE (1993 : 54), « *Il n'existe pas de relation sociale fondée sur l'égalité ou sur une simple différence. Celle-ci n'est rien d'autre qu'une absence de rapport. (...) Les rapports d'égalité n'ont pas d'autre sens pour le sociologue que l'appartenance de plusieurs individus à un acteur collectif qui, lui, est engagé dans des relations sociales, donc inégales, avec un partenaire ou un adversaire. (...) Ainsi, un rapport social renvoie immédiatement à l'ensemble de la structure sociale et d'abord au champ social le plus élevé, le champ d'historicité, formé par l'opposition des acteurs de classe dans un champ d'orientations culturelles.* »

Ce que nous disent ces deux auteurs, c'est qu'il n'y a pas de relation sociale fondée sur l'égalité ou sur une simple différence et que la polarisation des acteurs entre un gestionnaire et un contestataire provient de l'inégalité autour de certains enjeux. C'est certainement vrai dans le cadre du fonctionnement d'une entreprise ou de l'enseignement. Services publics et associations n'occupent cependant pas le même type de position que enseignants et étudiants ou patronat et syndicat.

De leur côté, GIDRON, KRAMER et SALAMON (1992) ont étudié les rapports entre les gouvernements et le « tiers-secteur » dans une perspective comparative et ils proposent deux distinctions fondamentales. Ils distinguent d'abord deux grandes fonctions des associations, les services et la fonction critique (*social function* et *representational or advocacy functions*). Au niveau de la fourniture de services, ils distinguent ensuite l'activité de financement de celle de mise en œuvre effective.

Ces deux distinctions montrent certainement que considérer ici automatiquement les services publics comme gestionnaires ne respecterait pas la diversité des situations que l'on peut rencontrer. C'est d'autant plus vrai que nous avons repris ici sous le terme de service public aussi bien des services de terrain que des responsables politiques. De plus, les différents niveaux de pouvoir et d'administration (du local au fédéral) sont évoqués dans les interviews.

Au niveau micro auquel nous travaillons, il est donc abusif de voir automatiquement les services publics comme gestionnaires. Cela ne nous empêche pas d'utiliser le concept de rapport social tel que nous l'avons présenté ci-dessus, mais sans pouvoir l'articuler avec l'ensemble du modèle d'analyse de TOURAINE.

b. Avons-nous accès aux rapports sociaux dans nos interviews ?

D'après VAN CAMPENHOUDT (1982 : 22), « *un rapport social n'est pas une interaction précise et momentanée mais plus profondément une interaction à caractère fondamental qui se manifeste dans une multitude de conduites interactives particulières. C'est un concept théorique destiné à mieux saisir la pratique plus ou moins permanente de la coopération conflictuelle entre acteurs d'un même champ culturel.* »

Nous essaierons de garder cette définition en tête en analysant les interviews. Nous ne disposerons toutefois pas souvent d'informations détaillées sur les divers éléments d'un rapport social construit dans la durée. Il faudra dès lors prudemment extrapoler, bien souvent à partir de séquences brèves d'interactions et tâcher de discerner le type de coopération et le type de conflit qui sous-tendent de telles interactions.

La plupart du temps d'ailleurs, les acteurs interrogés mettront en avant une seule des composantes du rapport social, la coopération ou le conflit en laissant l'autre composante dans l'ombre. Il nous appartiendra alors de voir s'il est possible ou non de dire quelque chose de cette autre composante. Nous pouvons en effet rappeler que, par définition, toute coopération comporte sa part de conflit dans la mesure où les intérêts des acteurs ne se confondent jamais à cent pour cent. De même, le conflit ne peut exister qu'autour d'enjeux reconnus au moins partiellement par les deux parties et qui les rassemblent. Nous pouvons dès lors dire avec Georges LIENARD (1999) que « *les rapports sociaux sont des rapports conflictuels s'appuyant et conduisant à de la coopération (...) ce sont des rapports de coopération traversés par des conflits.* » Les deux dimensions sont toujours simultanément présentes, plus ou moins accentuées et plus ou moins à l'œuvre à un moment précis donné.

Chapitre 2 : Outils complémentaires d'analyse

Une difficulté s'est posée lorsque nous avons utilisé le concept de rapport social pour comprendre les relations entre nos acteurs. La grille d'analyse « rapport social » est pertinente dans certaines situations qu'elle éclaire mais d'autres situations ne sont pas prises en compte. Dans les faits, il semble fréquent que différents acteurs du champ déterminé n'aient pas de relation entre eux. Autrement dit, leur relation n'est marquée ni par la coopération, ni par le conflit (il n'y a pas de rapport social) mais plutôt par l'indifférence. Il est important de pouvoir rendre compte de ces situations et de les intégrer dans l'analyse. Comment expliquer que, parfois, nous sommes face à un rapport social et parfois face à de l'indifférence?

Plusieurs éléments de ce chapitre serviront d'outils d'analyse pour répondre à cette question, en particulier les deux premiers sous-chapitres sur le conflit et son absence d'abord, sur la coopération et son absence ensuite. Ce chapitre présente dès lors les concepts de buts de mission et de buts de système et se termine en abordant la notion de représentations.

1. Le conflit et l'absence de conflit

a. Présentation des travaux de BOURGEOIS et NIZET

BOURGEOIS et NIZET(1995) s'intéressent à l'exercice du pouvoir, en particulier dans le cadre d'un processus de prise de décision, et ils inscrivent leur travail dans une perspective constructiviste c'est-à-dire « *qui met l'accent sur la manière dont les acteurs perçoivent, se représentent, ou encore « construisent » la réalité* ». Ils se réfèrent en outre à la définition du pouvoir donné par DAHL (1957 : 202) pour qui « *A a du pouvoir sur B dans la mesure où il peut obtenir de B que celui-ci fasse des choses qu'il ne ferait pas autrement* ». Selon cette définition, le pouvoir s'inscrit d'emblée dans une relation entre des acteurs. Le pouvoir n'est donc pas défini comme l'attribut de certaines personnes. C'est une capacité (qui nécessite la mobilisation de différentes ressources) qui peut s'exercer à l'intérieur d'une relation en fonction des représentations des acteurs.

BOURGEOIS et NIZET (1995 : 21-22) précisent les quatre conditions à remplir pour qu'un acteur mette en œuvre cette capacité d'influence, c'est-à-dire pour qu'il exerce du pouvoir. ⁴

« Pour que A tente d'influencer B, il faut en premier lieu que la réalisation de ses objectifs dépende de B. La mise en œuvre par A de sa capacité d'influencer B suppose aussi que les objectifs de l'un et de l'autre diffèrent. L'exercice du pouvoir

⁴ Ils s'inspirent pour cela des travaux de PFEFFER (1981).

suppose en outre que ce qui est en jeu dans la relation soit suffisamment important pour A. Enfin, il faut que la distribution du pouvoir ne soit pas trop inégalitaire, au détriment de A. »

Si ces quatre conditions ne sont pas remplies, l'acteur n'exercera pas de pouvoir et choisira plutôt de se conformer, d'adhérer aux vues des autres acteurs ou au contraire de se désimpliquer, de se mettre en retrait.

Enfin, BOURGEOIS et NIZET mettent en évidence les deux stratégies de base à disposition des acteurs lorsqu'ils veulent exercer du pouvoir : la pression et la légitimation.(1995 : 54-55)

« Les stratégies de pression reposent sur la dépendance de B par rapport à A ; plus précisément, elles supposent que A a la possibilité d'affecter la poursuite des objectifs de B, soit en lui fournissant une ressource dont il a besoin, soit en lui posant un obstacle qui le contrarie. La stratégie de pression consiste, dans le chef de A, à menacer de ne pas livrer la ressource, ou à menacer de poser l'obstacle. Si elle réussit, elle amène B à faire des choses contre sa volonté.

Les stratégies de légitimation, par contre, reposent sur la légitimité que B est susceptible de reconnaître à certains aspects de la décision. A va utiliser cette légitimité : il va rendre conforme aux normes que B partage, soit l'alternative de la décision qu'il soutient, soit la procédure de décision, soit lui-même en tant que décideur. Si la stratégie de légitimation réussit, elle renforcera le loyalisme de B. »

b. Le conflit et l'absence de conflit entre associations et services publics

Les rapports sociaux sont toujours des rapports de pouvoir, avons-nous dit. Nous pouvons préciser que ces rapports de pouvoir concernent en particulier la dimension « conflit » du rapport social.

De leur côté, BOURGEOIS et NIZET mettent en évidence les quatre conditions nécessaires pour qu'un acteur mette en œuvre sa capacité d'influence, pour qu'il exerce du pouvoir. Même si leur réflexion concerne en particulier l'exercice du pouvoir dans le cadre d'un processus de prise de décision, nous pouvons transposer leur réflexion sur le terrain qui nous occupe.

Les conditions d'exercice du pouvoir deviennent alors les conditions de développement du pôle « conflit » d'un rapport social. Lorsque ces quatre conditions sont remplies, la dimension « conflit » est activée. Lorsque une ou plusieurs de ces conditions ne sont pas rencontrées, il n'y a pas de conflit.

Dans le cadre de notre recherche, nous essayons notamment d'identifier les situations où il n'y a pas de rapport social entre des acteurs dont on pourrait s'attendre à ce qu'ils soient en relation, où services publics et associations sont indifférents les uns aux autres, où il n'y a ni coopération ni conflit mais une forme de partage tacite des rôles, des missions, des territoires. Les quatre conditions d'exercice du pouvoir (leur présence ou leur absence) peuvent nous aider à comprendre ces situations et en particulier l'absence de conflit. Dans ces cas, nous nous demanderons si la réalisation des objectifs d'un acteur dépend de l'autre

acteur, si leurs objectifs sont différents, si l'enjeu est important et si le rapport de forces n'est pas trop inégal.

Lorsque par contre, les quatre conditions sont remplies et qu'il y a une dimension « conflit » dans la relation, il sera utile d'observer le type de stratégie utilisé. Sera-t-il basé plutôt sur la pression ou sur la légitimation ?

2. La coopération et l'absence de coopération

Pour rappel, nous avons eu besoin d'utiliser la théorie de BOURGEOIS et NIZET pour tenter de comprendre les situations où le rapport social était à ce point décomposé que l'on pouvait le déclarer absent. Ces situations se caractérisent par l'absence de la coopération et du conflit. Or la théorie de BOURGEOIS et NIZET ne nous éclaire que sur la composante « conflit » de la relation. Pour compléter notre grille d'analyse, il est donc nécessaire d'y intégrer des éléments permettant d'analyser la composante « coopération » et son absence. C'est l'objet de ce chapitre.

Pour analyser la composante « coopération » du rapport social et comprendre éventuellement les relations d'indifférence marquées notamment par l'absence de cette composante, nous avons recherché une grille d'analyse analogue à celle dont nous pouvions disposer pour le volet « conflit » du rapport social. N'ayant pas trouvé de théorie directement applicable, nous avons construit une grille sommaire reprenant quelques éléments caractéristiques des situations de coopération, en nous inspirant d'éléments recueillis dans le cours de Georges LIENARD (1999) sur la sociologie de la culture.

Signalons d'emblée que la coopération n'est jamais symétrique. Les différences entre les parties peuvent se marquer au niveau des ressources, des enjeux, de l'implication... De plus, s'il arrive quelquefois qu'une collaboration porte sur une production nouvelle correspondant au projet des deux parties, la plupart du temps, la collaboration consiste en un soutien d'un acteur à un projet porté essentiellement par l'autre. Ce soutien est apporté moyennant une contrepartie.

Par définition, la coopération suppose la collaboration des acteurs à une production commune. Il faut donc d'abord une convergence d'objectifs pour permettre d'envisager une production commune. L'enjeu de la collaboration doit ensuite être suffisamment important pour chaque partie. Celle-ci apporte certaines ressources reconnues par l'autre. Ces ressources sont mises à disposition parce que chaque partie perçoit l'intérêt de la production et le bénéfice apporté par la collaboration. Cette perception est notamment liée à la reconnaissance des ressources apportées par l'autre acteur ainsi qu'à la confiance entre les parties. Enfin, il faut noter que cette coopération comporte des degrés d'implication variables dans le temps et selon les parties.

Avec ZUCKER (1986), nous pouvons distinguer 3 formes de confiance en fonction de leur mode de production :

- la confiance intuitu personae qui est attachée à priori à une personne en fonction de caractéristiques propres comme l'appartenance à un groupe donné ;
- la confiance relationnelle qui repose sur les échanges passés ou attendus en fonction de la réputation ou d'un don/contre-don. Elle se développe avec le temps, la fréquence des échanges, la mise en place de routines... ;
- la confiance institutionnelle qui est attachée à une structure formelle qui garantit les attributs spécifiques d'un individu ou d'une organisation. Sa construction peut s'apparenter à la souscription au contrat social (ROUSSEAU) avec la mise en place d'intermédiaires (l'Ordre des avocats, les processus de normalisation ISO...)

Dans le cadre de notre recherche, nous essaierons de comprendre les situations où il n'y a pas de coopération, en recherchant les éléments qui manquent. Les objectifs sont-ils convergents ? L'enjeu est-il important pour chaque partie ? Chacun dispose-t-il de ressources qu'il pourrait apporter et susceptibles d'être reconnues par l'autre ? Chacun perçoit-il l'intérêt de la production et le bénéfice possible de la collaboration ? La confiance existe-t-elle et à quel niveau ?

3. Buts de mission et buts de système

Dans l'analyse des interviews, nous constaterons bien entendu que les enjeux autour desquels se développent coopérations et conflits sont assez variables. Une distinction fondamentale se dégage toutefois : les enjeux concernent parfois des buts de mission et parfois des buts de système, tant pour les coopérations que pour les conflits.

Cette classification est utilisée par MINTZBERG (1986) mais les notions ont été précisées et réélaborées par NIZET et PICHAULT (1995 : 99-107). Ces derniers considèrent comme but de mission « *tout but qui se réfère aux produits, aux services, ou encore aux clients de l'organisation* ».

Ils considèrent par contre comme but de système « *tout but qui s'énonce en référence à l'organisation ou à ses membres, indépendamment des biens ou des services qu'elle produit* ». Les auteurs distinguent en particulier comme buts de système ceux qui visent la survie, l'efficacité, le contrôle de l'environnement et la croissance de l'organisation.

La distinction entre buts de mission et buts de système n'est pas une distinction morale mais bien analytique. Il ne faut pas considérer qu'il y a, d'un côté, les bons buts de mission dont il faut s'occuper et, de l'autre, les mauvais buts de système qui naissent dans les organisations perverses. Les deux sont légitimes et toute organisation se doit de poursuivre, à la fois, des buts de mission et des buts de système. Si elle néglige trop ces derniers, par exemple, il est probable qu'elle n'atteindra jamais ses buts de mission et qu'elle disparaîtra même à plus ou moins brève échéance. Ces buts cohabitent donc de façon plus ou moins équilibrée au

sein des organisations. Le problème survient toutefois lorsqu'un des pôles domine l'autre de façon trop importante.

Dans notre travail, il ne s'agira pas d'analyser l'ensemble des buts poursuivis par chaque organisation - les interviews sont d'ailleurs bien insuffisantes pour cela - mais plutôt de déterminer simplement si les coopérations et les conflits évoqués se nouent autour de buts de mission ou de système. Signalons déjà qu'établir cette distinction n'est pas toujours aisé et s'avère même parfois impossible sur base des éléments dont nous disposons.

4. Représentations

Comme nous l'avons indiqué précédemment, l'essentiel de notre recherche porte sur les pratiques des relations entre les acteurs mais nous souhaitons également aborder le niveau des représentations. Il est en effet illusoire d'isoler totalement les pratiques des représentations que s'en font les acteurs, en particulier lorsque les données sont recueillies par interview. De plus, il est vraisemblable que la représentation que les acteurs se font de la réalité influence leurs pratiques.

Citons Danielle RUCQUOY (1998 : 62) : « *Ce que les gens disent de leurs pratiques n'est pas suffisant pour déceler les logiques qui les sous-tendent. Autrement dit, si le but est de comprendre des pratiques, il faut cerner comment les acteurs les organisent subjectivement et les valorisent mais il faut également tenir compte de rapports sociaux qui ont des effets indépendants de la conscience des acteurs.* »

Avec THINES et LEMPEREUR (1975 : 836), nous pouvons définir la représentation comme « *l'acte par lequel un objet de pensée est rendu présent à l'esprit (...), la représentation contient la double signification de ce qui se substitue à la chose, de ce qui lui tient place dans l'entendement, et de ce qui la réalise dans son contenu et dans son sens. (...) elle est le résultat d'un travail par lequel l'esprit rassemble et ordonne ce qui lui est donné à voir* ».

Trois idées peuvent être retenues dans cette définition :

- une représentation est une manière de voir les choses qui n'appartient pas au monde des choses mais à celui de la pensée, de l'esprit ;
- par la représentation, la pensée instaure un ordre dans ce qui est donné à voir ;
- en instaurant un ordre des choses, la représentation leur donne également un sens.

A partir des interviews, nous avons essayé de dégager comment l'acteur voit les services publics, comment il voit les associations. Quels sont les clivages qui ont du sens pour lui ? L'ensemble de l'interview a pu nous renseigner sur ces représentations mais un dispositif particulier a été utilisé à la fin de l'interview pour faciliter leur mise à jour.⁵

⁵ Pour plus de détails, voir le mémoire.

Chapitre 3 : Hypothèses, grille d'analyse et tableaux récapitulatifs

Conformément à la démarche inductive choisie, nos hypothèses ont été inspirées par l'examen des premières interviews disponibles.

a. Il existe un lien entre le rapport social et les représentations.

b. Le rapport social est influencé par le type d'action menée.

Par « type d'action menée », nous entendons l'hébergement d'urgence, l'aide juridique...

c. Le rapport social est influencé par le domaine envisagé.

Les domaines dont il est question ici sont par exemple les subsides, les reconnaissances, le service aux usagers,...

d. Le rapport social est influencé par la proximité politico-religieuse

Nous visons ici les « piliers ».

Le cadre d'analyse et les hypothèses ont alors permis la construction d'une grille d'analyse reprenant de façon organisée les questions auxquelles nous avons tenté de répondre lorsque nous nous sommes trouvés en face de nos interviews. L'analyse de chaque interview aboutissait alors à un tableau récapitulatif reprenant les points essentiels de la grille d'analyse. Ce sont ces six tableaux que nous présentons ci-dessous.

A1. Coopération, indépendance et conflit au nom des usagers :

Secteur d'activité		Hébergement provisoire			
Pilier		Monde chrétien			
COOPERATION			CONFLIT		
	DOMAINE	ACTEUR	ACTEUR	DOMAINE	
F O R T E	Pouvoir public dominant : Subsidés Cadres, règlements Reconnaissance Initiatives association : Actions sur les Services Publics (information, rencontres, ...) Invitation de l'échevin au C.A	Communauté Française ONE CPAS Ville	CPAS Services de terrain	Intérêt des usagers (moyens : communication, rencontre, recours en justice) Collaborations sur le terrain	F O R T
	M O Y E N N E	Utilisation croisée des services	SPJ CPAS Urgence sociale		
F A I B L E	Collaboration avec services en concurrence avec des associations	AIS XXX XXX	Communauté Française ? ONE ?	Subsidés Reconnaissance ?	F A I B L E
REPRESENTATIONS		Clivage : associations/pouvoirs publics fort marqué nuances : personnes/institutions Services publics : cadrés, bureaucrates, « visionnaires » Associations : dispersées, souples, habiles, utopistes, volontaires, engagées Rapport social privilégié : fortement composé			

A2. « Frappez et on vous ouvrira » :

	Secteur d'activité	Hébergement de crise et de transit			
	Pilier	Làïque et socialiste			
	COOPERATION			CONFLIT	
	Domaine	Acteur	Acteur	Domaine	
F O R T E	Reconnaissance Subsides Soutien en nature Commissions	Communauté Française, Région, Fesc, Province Ville Contrat sécurité	Fesc, Région, Com.Fr Soc.Logt social Ville	Reconnaissance Subsides Loyer Soutien nature	F O R T
M O Y E N N E	Echanges Location	AIS, Travailleurs Ech. Logement Soc. Logt social			
F A I B L E		Ech. Services Sociaux CPAS	?	?	F A I B L E
	REPRESENTATIONS	<p>Clivages : associations/services publics significatif mais interdépendance</p> <p>Services publics : hiérarchisés, terrain sans pouvoir, enjeux politiciens, gaspilleurs, bureaucrates, souteneurs</p> <p>Associations : ouvertes, centrées sur les réalités du terrain, engagées</p> <p>SP sur A : coopérantes</p>			

A3. Coopérations exigeantes et bienveillance chrétienne :

	Secteur d'activité	Logement à long terme			
	Pilier	Monde chrétien			
	COOPERATION			CONFLIT	
	Domaine	Acteur	Acteur	Domaine	
F O R T E	Pouvoir public dominant : Finances Soutien Concertation Participation à des manifestations Rapport équilibré : Bailleur Initiatives association : Rencontres inter-équipes	Echevinat des Services Sociaux CPAS Fonds du Logement (hybride) CPAS (divers services)	CPAS (?) AIS Min. Finances	Bailleur Concurrence Règlement fisc	F O R T
M O Y E N N E	Utilisation croisée des services	CPAS (divers services) Service social (Ville) Région Wallonne			
F A I B L E	Bailleur Concertation	Echevinat Logement Société Logement social AIS Divers services CPAS	?		F A I B L E
	REPRESENTATIONS	Clivages : associations/services publics marqué dans certains domaines et faible dans d'autres PS/PSC meilleure collaboration avec le PSC Services publics : légitimes, bureaucrates, gaspilleurs, jeux politiques Associations : amateurs et caritatives >< professionnelles et visionnaires ; engagées et motivées Services Publics sur Associations : inévitables, amateurs, souples, dynamiques			

SP1. « en attente » :

Secteur d'activité		Action politique – logement durable			
Pilier		Parti socialiste			
COOPERATION			CONFLIT		
	Domaine	Acteur	Acteur	Domaine	
F O R T E	Commissions de rénovation urbaine (?)		?	?	F O R T
M O Y E N N E	?	?			
F A I B L E	Colloque Pas de soutien Pas de participation aux lieux de concertation	ATD, XXX, XXX	?	?	F A I B L E
REPRES-ENTATIONS		<p>Clivages : pouvoirs publics/habitants</p> <p>Associations : pas puissantes, en prise directe avec les gens, généreuses, fonceuses, improvisation, anarchie</p> <p>Pouvoirs publics : bonne volonté, plus à l'écoute qu'avant, bureaucratiques, technocratiques, lourds, grande inertie</p> <p>A sur PP : regard négatif en général mais capacité de reconnaître les personnes efficaces</p>			

SP2. Dynamique et dominant :

	Secteur d'activité	Hébergement provisoire			
	Pilier	Majorité PS			
	COOPERATION			CONFLIT	
	Domaine	Acteur		Acteur	Domaine
F O R T E	Recherche de terrain qui débouche sur des échanges Commissions	XXX XXX Contrat Sécurité, XXX...			Attentes démesurées par rapport au service
M O Y E N N E	Collaboration de terrain	XXX			
F A I B L E	Préférence pour collaborations services publics				Subventionnement (prises de bec)
	REPRESENTATIONS	<p>Clivages : La légitimité et la spécificité du service public sont évidentes. Cela justifie des collaborations privilégiées avec les autres services publics. Sur le terrain, la collaboration est naturelle. C'est au niveau des politiques supérieures que la coordination manque.</p> <p>Associations : engagées, ouvertes</p> <p>Services publics : légalistes, compétents, bureaucrates, vision globale et à long terme de leur mission</p> <p>A sur SP : récupérateurs, gaspilleurs et bureaucrates</p>			

SP3. Le paradoxe de l'alliance manquante :

	Secteur d'activité	Logement à long terme			
	Pilier	Majorité PS			
COOPERATION			CONFLIT		
	Domaine	Acteur	Acteur	Domaine	
F O R T E	Concertation sur situations individuelles	AMO...	?	?	F O R T
M O Y E N N E	Echanges téléphoniques sur situations individuelles	Structures publiques ou lourdes, XXX XXX XXX			
F A I B L E	Rencontres lors de colloques Pas de participation° aux commissions, Pas recours à des associations. spécialisées		?	?	F A I B L E
	REPRESEN- TATIONS	<p>Clivages : terrain et travailleurs/bureaux et technocrates. Coopération automatique sur le terrain</p> <p>Associations : Compétentes, coopérantes, légitimes, efficaces, critiques</p> <p>Services publics : bureaucrates, gaspilleurs, légitimes, engagés, volontaires</p> <p>A sur SP : regard négatif parce que dépendance et inertie des services publics</p>			

Chapitre 4 : Comparaison des positionnements des associations

1. Représentations

L'identité associative et la tension avec l'action publique sont manifestes dans les trois associations étudiées. Il y a bien des associations d'un côté et des services publics de l'autre même si A3 ajoute des nuances en rappelant que les relations dépendent très fort des personnes, qu'elles travaillent dans l'associatif ou dans le public. Nous pouvons comparer ce point de vue avec celui de A1 qui distingue les rapports institutionnels - souvent insatisfaisants - et les rapports interpersonnels sur le terrain - parfois très constructifs -, même si elle considère parfois que les relations avec les assistantes sociales des services publics sont d'une autre nature. Au-delà des caractéristiques des personnes, les institutions marquent bien le type de relations qui vont pouvoir se nouer. Ce point de vue est corroboré par A2 pour qui, dans le secteur public, très hiérarchisé, les travailleurs de terrain n'ont bien souvent que peu de pouvoir.

Globalement, la critique des services publics est sévère. Ils sont bureaucratiques et gaspilleurs. La recherche du bien commun passe souvent au second plan, après des jeux de pouvoir politiques. Si les trois associations dénoncent cette attitude, leur réaction est toutefois différente. A1 garde la distance la plus grande. Mal à l'aise dans ces jeux, l'association veut rester autonome. De son côté, A3 profite de la bienveillance de l'échevin PSC en regrettant les contacts difficiles avec les autorités socialistes tandis que chez A2, ces jeux politiques ne provoquent pas d'états d'âme : on se défend et on se bat pour développer son projet, point. Le fait que A2 appartienne à la culture socialiste explique peut-être cette différence. Quand beaucoup d'associations (dont la majorité sont issues du monde chrétien) consacrent une partie de leur énergie à la collecte de fonds privés, A2 se tourne, elle, spontanément vers les fonds publics. On ne s'étonne pas que les rapports sociaux avec les services publics s'en trouvent influencés.

Les services publics ne sont jamais diabolisés. L'idéal ne serait certes pas qu'ils disparaissent, mais au contraire qu'ils agissent plus et mieux pour améliorer le droit au logement pour tous. Leur légitimité est reconnue. Le cadre dont ils disposent pour inscrire leur action est même parfois envié. Le soutien qu'ils apportent aux associations est apprécié.

En ce qui concerne les associations, elles se voient unanimement comme engagées et ce à deux niveaux. Tout d'abord, les associations défendent certaines valeurs, certains points de vue qui permettent de faire évoluer la société. Ensuite, les travailleurs eux-mêmes paient beaucoup de leur personne et croient en ce qu'ils font, sinon ils s'en vont. Les associations sont aussi centrées sur les réalités du terrain et donc très souples.

Les associations interrogées formulent quand même quelques autocritiques. Les associations sont très dispersées et, parmi elles, certaines sont encore fort caritatives et bien peu professionnelles. Enfin, elles pensent que les services publics les voient souples, dynamiques et coopérantes mais aussi inéquitables et amateurs.

2. Rapports sociaux

Les trois associations analysées tentent d'établir des rapports sociaux composés avec le secteur public, mais les pratiques ne sont pas identiques. Ainsi en ce qui concerne le domaine des reconnaissances et des subsides – buts de système - , si les trois associations effectuent des démarches en ce sens, elles divergent toutefois assez bien. A3 vit essentiellement sur fonds propres et va seulement obtenir une reconnaissance prochainement. De son côté, A1 bénéficie de différentes reconnaissances et des subsides qui les accompagnent, tout en tenant absolument à garder sa liberté. Ce n'est pas un domaine où elles se battent et revendiquent. Par contre, A2, on l'a vu, ne vit que de subsides et se bat énormément sur ce terrain-là.

Dans un autre domaine, quand des lieux de concertation et d'échanges existent, chacun y participe avec l'espoir de « faire un peu bouger les choses », même si le bilan est assez léger du fait notamment des jeux politiques qui paralysent parfois ces structures. La participation à ces lieux peut relever aussi bien des buts de système que des buts de mission selon les finalités poursuivies par chacun.

Dans le travail quotidien - buts de mission - , les trois associations utilisent régulièrement les services mis en place par les pouvoirs publics et invitent leurs usagers à y recourir également. Elles constatent qu'il en va de même dans l'autre sens. Les services des associations sont renseignés par les fonctionnaires. A1 remarque malgré tout que, quand deux services comparables existent, les collaborations sont plus faciles et plus nombreuses avec l'associatif. Pour sa part, A3 organisera des rencontres inter-services et plusieurs d'entre elles aboutiront à des relations limitées avec ces services.

La dimension conflit, quant à elle, n'apparaît pas dans les mêmes situations. Pour A2, nous venons de le dire, la recherche de reconnaissances et de subsides donne lieu à des confrontations régulières. Les principaux affrontements de A1 se situent, quant à eux, sur le terrain de la défense des usagers. Ils se terminent parfois devant la justice. Quant à A3, les exemples cités dans l'interview relèvent généralement d'exigences à respecter pour permettre le développement de la coopération.

3. Conclusions partielles

Sur base de nos trois interviews, nous constatons une série de convergences et de divergences dans les rapports sociaux entre les associations et les services publics. Voyons maintenant si nos hypothèses s'en trouvent éclairées.

Notre première hypothèse suppose un lien entre les rapports sociaux et les représentations des acteurs. Ce lien apparaît assez bien dans l'analyse de A2. Les

associations et les services publics sont vus comme interdépendants et les rapports sociaux sont composés.

La deuxième hypothèse - le lien entre rapports sociaux et secteurs - n'est pas confirmée. Nous avons vu notamment que deux associations actives dans le même secteur ne développent pas nécessairement les mêmes types de rapports sociaux. C'est le cas par exemple de A1 et A2. Cela ne signifie pas automatiquement qu'il n'y a pas de lien, mais dans les interviews que nous avons analysées nous n'avons pas relevé de convergence entre les secteurs et les rapports sociaux. N'oublions pas non plus que certains secteurs n'ont pas été rencontrés.

La troisième hypothèse - le lien entre les rapports sociaux et les domaines - peut être précisée. Il ne semble pas qu'il y ait des domaines où toutes les associations seraient soumises, par exemple. Néanmoins, chaque association développe une configuration propre qui privilégiera tel ou tel type de rapport social selon le domaine. Pour les reconnaissances et les subsides, A2 sera très coopératif et très conflictuel. Pour l'intérêt des usagers, A1 sera moyennement coopératif mais très conflictuel... Le domaine influencerait donc bien le rapport social, non dans un sens prédéterminé pour toutes les associations, mais selon une configuration propre.

La quatrième hypothèse - le lien avec les piliers - doit également être précisée. Les trois analyses attestent, chacune à leur façon, de ce lien, mais de manière très différente. A1 indique qu'entre associations, ce n'est pas toujours évident non plus... et cite en exemple une association du monde socialiste. A3 signale la bienveillance de l'Echevin chrétien des Services Sociaux et le refus de collaborer de responsables socialistes. Enfin, A2 (proche du monde socialiste) a un tout autre rapport aux pouvoirs publics que les deux autres associations. La conclusion provisoire pourrait être que le rapport social sera d'autant plus composé qu'il y a proximité « culturelle » et/ou que l'association est « socialiste ».

Chapitre 5 : Comparaison des positionnements des services publics

1. Représentations

Les clivages dominants pour nos trois interlocuteurs sont loin d'être identiques : terrain/technocratie pour SP3, public/privé pour SP2, public/habitants pour SP1. Le point commun toutefois, c'est que ce clivage n'est jamais tout à fait celui de notre étude.

Dans l'ensemble, le regard porté sur les associations est très positif. Leur engagement, la proximité avec les gens et bien d'autres qualités leur sont prêtées unanimement. SP1 nuance légèrement en pointant une tendance à l'improvisation ou à l'anarchie, revers de la médaille de certaines qualités (fonceuses, en prise directe,...). D'emblée, l'appréciation des services publics est plus dure. Chacun évoque la bureaucratie, la lourdeur ou le gaspillage même s'il parle également de la légalité, la légitimité, la compétence... Les Services Publics croient que les associations les jugent sévèrement et sont plus attentifs aux défauts (qu'ils dénoncent eux-mêmes) qu'aux qualités. SP1 les voit toutefois assez intelligentes pour reconnaître les bons responsables politiques.

2. Rapports sociaux

Les coopérations sont assez limitées. Elles consistent principalement en contacts sur le terrain autour de situations individuelles. SP2 évoque d'autres situations, plus impliquantes, comme la participation aux réunions de différents collectifs ou commissions, mais aussi une recherche menée sur le terrain avant d'entreprendre un nouveau projet.

Quant aux conflits, SP1 et SP3 n'en parlent pas du tout tandis que le SP2 signale uniquement certaines difficultés passagères dues à des attentes excessives et la concurrence au subventionnement. On peut se demander s'il y a vraiment si peu de tensions avec les associations.

Finalement, même si cela reste assez modeste, c'est SP2 qui a malgré tout les rapports sociaux les plus nombreux et les plus marqués parmi les trois acteurs étudiés, tandis que du côté de SP1, on explique la rareté des contacts avec les associations par la faiblesse de celles-ci.

3. Conclusions partielles

Par rapport à nos hypothèses, nous constatons la faiblesse des rapports sociaux en même temps qu'une faible identification de « l'autre ». Cela va dans le sens de notre première hypothèse qui fait le lien entre rapport social et représentation. Le rapport social est faible tout comme la représentation de l'autre acteur.

Par ailleurs, les deux acteurs qui travaillent au niveau du logement durable (SP1 et SP3) ont moins de relation avec les associations que SP2. Cela va dans le sens de notre deuxième hypothèse qui suppose une influence entre le type d'action et le rapport social.

Nous ne voyons rien ici qui puisse infirmer ou confirmer notre troisième hypothèse relative à l'influence du domaine envisagé (subsidés, rapport à l'utilisateur,...).

Quant à l'hypothèse sur l'influence de la proximité politico-religieuse sur le rapport social, elle semble confirmée par notre analyse. En effet, les trois acteurs analysés sont essentiellement socialistes et ils ont peu de rapports sociaux avec les associations dont la grande majorité est issue du monde chrétien. Avant d'être plus affirmatif, il serait intéressant d'analyser par exemple les pratiques de l'Echevinat des Services Sociaux (social-chrétien) pour vérifier si alors les rapports sociaux sont plus nombreux et plus marqués. A priori, en fonction de ce qu'on nous a dit à A3, on peut le penser.

Il nous reste une difficulté. Comment comprendre que ces acteurs publics aient malgré tout une vision si positive globalement des associations mais travaillent, collaborent finalement si peu avec elles ? Nous pensons que le partage du terrain permet peut-être de comprendre ce paradoxe apparent. Les acteurs publics gèrent certaines matières et n'ont pas vraiment les moyens de faire plus. Ils savent que les associations existent et s'occupent de tel ou tel domaine. La frontière peut être tracée et une « paix froide » s'installer. Tant que chacun reste chez lui, avec le minimum de collaboration nécessaire sur le terrain, la situation est jugée satisfaisante par l'acteur public. Augmenter les collaborations et reconnaître véritablement le travail des associations serait, aux yeux de certains, prendre le risque de diluer l'image et l'identité du service public, déjà menacées. Néanmoins, pour conserver cette « paix froide », il est plus prudent de dire du bien de l'autre et de ne pas insister sur les conflits éventuels. Si les moyens du secteur public augmentent demain, il n'est pas impossible pourtant que certains acteurs publics veuillent reprendre à leur compte et gérer directement des matières traitées actuellement par les associations.

Conclusions

1. Rétrospective et commentaires

Au moment de clore ce travail, il est peut-être utile de rappeler l'ensemble de la démarche avant de livrer nos derniers commentaires. En nous limitant au secteur du droit au logement dans une ville déterminée, nous avons voulu comprendre les relations qui existent entre les services publics et les associations. Ces relations, avons-nous dit, peuvent être analysées comme des coopérations conflictuelles. Dans la mesure où l'indifférence caractérise aussi régulièrement ces relations, nous avons cherché à observer et comprendre les coopérations et les non-coopérations, les conflits et les non-conflits. Quatre hypothèses ont été émises pour expliquer les différences de rapport social, l'influence des représentations, du secteur d'activité, du domaine envisagé et de l'appartenance politico-religieuse.

Six organismes ont alors été sélectionnés, trois associatifs et trois publics. Un responsable de chacun d'eux a fait l'objet d'une rencontre et les interviews ont été soumises à une analyse qualitative visant à mettre en évidence les rapports sociaux d'une part, les représentations et autres indicateurs liés à nos hypothèses d'autre part. Il n'est pas inutile de rappeler que la recherche était essentiellement exploratoire et que la démarche se voulait inductive. Les hypothèses et la grille d'analyse dans son ensemble se sont dès lors construites en même temps que les interviews et les premières analyses, et à partir d'elles.

Finalement, les relations entre associations et services publics sont tellement nombreuses et diversifiées, même si la plupart du temps elles sont très modestes, qu'il n'aura pas été possible d'approfondir réellement tel ou tel rapport social. Au début de notre recherche, nous pensions que nous pourrions analyser dans le détail tel ou tel événement marquant de l'histoire de chacun des acteurs rencontrés. Dans ce cas, il eût été intéressant de rencontrer l'autre protagoniste de ce rapport et de confronter leurs discours. Il s'est toutefois avéré assez vite que les interviews ne permettraient pas ce genre d'analyse. Effectivement, pour une recherche exploratoire, il était préférable de ne pas se focaliser sur un épisode particulier afin de ne pas prendre le risque de laisser dans l'ombre d'autres situations marquées par des rapports sociaux éventuellement très différents. Nos six interviews permettent donc une vue assez générale des relations entre les acteurs de plusieurs secteurs et dans différents domaines.

2. Résultats généraux des analyses

Les résultats présentés ici proviennent de l'analyse des données recueillies par interview, éventuellement complétées par l'un ou l'autre rapport d'activité. Ces données ont parfois dû faire l'objet d'interprétations parce que la signification de telle phrase, de tel mot, voire de tel silence ne s'imposait pas. A l'intérieur de l'analyse de chaque organisme pris isolément, il est probable que des erreurs plus ou moins significatives se soient alors produites. Au niveau général par contre, les analyses se recoupent suffisamment pour pouvoir en extraire les résultats suivants avec un risque d'erreur beaucoup plus réduit.

a. Représentations

Le clivage associations/services publics est central pour les associations alors qu'il est moins spontanément identifié par les acteurs publics qui mettent plutôt en avant les clivages hiérarchie/base ou services publics/habitants. Cela s'explique aisément. Les associations ont pratiquement toujours recours aux reconnaissances et aux subsides publics. Elles sont inmanquablement confrontées via leurs usagers au CPAS, à ce que celui-ci fait, ne fait pas ou devrait faire. Lorsqu'elles veulent porter des revendications citoyennes, elles auront des responsables publics comme interlocuteurs... Percevoir ce clivage est donc inévitable pour elles.

Pour les acteurs publics par contre, la situation est toute différente et dépend d'ailleurs du type de service et du poste occupé par la personne interrogée. Dans son cabinet échevinal, SP1 explique que les relations vont dépendre de la puissance des interlocuteurs. Si les associations ne se montrent pas puissantes et déterminées, l'indifférence est probable. Quant aux services publics en prise directe avec la population, ils ont plus de chance d'avoir besoin de recourir aux services des associations. Les travailleurs sur le terrain pourront parfois établir des relations de coopération mutuelle « égalitaires » avec des partenaires associatifs. De son côté, la hiérarchie préoccupée aussi par d'autres enjeux (défense du service, jeux politiques...) pourra rester méfiante ou ne proposer que des relations inégalitaires.

Si les clivages sont perçus différemment, de fortes similitudes apparaissent néanmoins dans les représentations des deux « mondes ». Tous s'accordent pour juger les services publics bureaucratiques, lourds, gaspilleurs, légitimes tandis que les associations sont considérées comme engagées et proches du terrain. Notons également que les associations ont souvent des attentes très fortes vis-à-vis des pouvoirs publics. En forçant le trait, on pourrait dire qu'elles considèrent que, idéalement, les pouvoirs publics devraient être à même de gérer toutes les situations et, à la limite, d'éliminer pauvreté et exclusion. La déception est parfois grande et ne facilite pas spécialement des coopérations pragmatiques qui prennent en compte les moyens limités disponibles.

b. Rapports sociaux

Ce sont les associations qui nous ont parlé des rapports sociaux les plus nombreux, variés et de façon relativement détaillée. Cela s'explique en partie par la raison

évoquée plus haut. C'est aussi dû au mode d'organisation et à la taille des associations. Les responsables rencontrés restent en contact direct avec le travail de terrain et connaissent donc concrètement tout l'éventail des relations de leur organisme avec les services publics, du plus institutionnel au plus interpersonnel et dans tous les domaines. Ce n'est évidemment pas le cas dans un service public très hiérarchisé et compartimenté.

En outre, pour une association, l'interlocuteur public peut être un ministère, un inspecteur, un échevin ou son attaché, un responsable du CPAS, un travailleur de terrain... La relation pourra chaque fois être de nature différente. Pour les acteurs publics, par contre, l'interlocuteur associatif sera le travailleur de terrain ou le responsable du service. La gamme des relations possibles est naturellement plus étroite. Pour remédier à ce déséquilibre, il eût fallu rencontrer, en plus, un inspecteur, un agent du terrain... Cela signifie donc que ce que nous avons appris des rapports sociaux entre les associations et les services publics, c'est surtout les associations qui nous en ont parlé.

b1. Coopération

La plus grande partie des coopérations peuvent être divisées en trois grandes catégories :

- les soutiens institutionnels (principalement reconnaissances et subsides) ;
- la participation à des lieux de concertation ;
- la collaboration dans le travail individuel avec les usagers.

Les soutiens institutionnels impliquent souvent des niveaux de pouvoir supra locaux : Région Wallonne, Communauté Française, ONE , FESC... La Ville apporte aussi son soutien à A2 surtout mais également à A3 via l'Echevin des Services Sociaux. D'une façon générale, nous avons remarqué que A2 ressort comme l'association qui recourt le plus à ces soutiens. Signalons enfin que ces soutiens traduisent évidemment des rapports inégalitaires. Ce sont bien les pouvoirs publics qui apportent leur soutien aux associations. Ce sont des buts de système qui sont ici visés.

Les trois associations fréquentent les lieux de concertation existants. Buts de mission et buts de système peuvent se côtoyer dans ces lieux. Ceux-ci sont souvent mis en place par les pouvoirs publics (contrats de sécurité, commissions communales consultatives, commissions de rénovation urbaine). Une initiative structurée vient des associations (avec l'appui de l'Echevinat des Services Sociaux). Elle rassemble 6 ou 7 fois par an des travailleurs d'une trentaine de services. A2 ne participe pas à ces rencontres. De son côté, A3 a tenté en vain d'organiser des réunions de « bailleurs sociaux ». A un autre niveau, plus individuel et ponctuel, ses rencontres inter-services ont connu davantage de succès.

Du côté public, SP2 fait un peu exception en participant à ces divers lieux de concertation. En effet, SP3 ne trouve pas le temps de s'y rendre tandis que SP1 se limite à participer aux réunions des commissions de rénovation urbaine – participation imposée par la Région. Sur ce point, force est de constater une attente

et une implication supérieures des associations, quand bien même ces lieux sont initiés par les pouvoirs publics. Peut-être l'explication de ce paradoxe vient-elle de ce que nous avons entendu à plusieurs reprises, à savoir que ces lieux sont noyés sous des jeux politiques qui expliquent aussi bien les absences que l'attitude des présents.

Sur le terrain enfin - but de mission -, les collaborations fonctionnelles sont assez nombreuses et souvent satisfaisantes. La plupart des interviews, aussi bien des services publics que des associations, indiquent toutefois que, lorsque le choix existe, chacun se tourne de préférence vers un service de son « monde ».

b2. Conflit

Les conflits quant à eux sont relativement peu nombreux. Parmi les interviews du secteur public, seul SP2 évoque, très brièvement, l'une ou l'autre situation conflictuelle. Pour le reste, ce sont les associations qui parlent des conflits.

Dans tous les cas, ce sont les associations qui réclament quelque chose ou contestent une attitude, une décision des services publics. Les stratégies de légitimation sont clairement privilégiées mais les stratégies de pression ne sont pas exclues. A1 introduit des recours au tribunal contre le CPAS, A2 organise une mobilisation contre la Ville... La plupart du temps néanmoins, les choses ne vont pas au-delà de quelques rencontres et discussions. A aucun moment, ces conflits ne donnent lieu à des alliances entre associations, à des « fronts communs ». La seule exception à cette règle dans nos interviews, c'est l'utilisation d'une fédération des maisons d'accueil par A1.

Nous l'avons vu en comparant les analyses des associations, les enjeux principaux autour desquels se nouent les conflits diffèrent assez bien d'une association à l'autre. A2 se bat autour des questions de reconnaissance, de subsides (buts de système) ; A1 pour défendre les droits des usagers (buts de mission) ; A3 autour d'exigences à respecter pour permettre les coopérations (buts de mission et buts de système).

Lorsqu'ils apparaissent, les conflits peuvent impliquer tous les acteurs publics, depuis les services de terrain jusqu'aux ministères, en passant par la Ville ou les sociétés de logement social.

La plupart du temps toutefois, il n'y a pas de conflits ou plutôt ils sont évités, contournés. Le partage du terrain explique sans doute cette situation. Chacun occupe un créneau particulier et il y a peu de doubles emplois. Avec les ressources dont il dispose, chaque service tente de remplir sa mission. Investir dans de nouvelles coopérations, et plus encore dans des conflits, est hasardeux, risqué et certainement coûteux en termes d'énergie, de ressources qui sont déjà fort limitées. C'est ainsi qu'une « paix froide » est une forme d'accommodement susceptible de satisfaire toutes les parties et qui n'empêche pas les coopérations fonctionnelles sur le terrain.

La faiblesse générale des rapports sociaux vient aussi peut-être d'un décalage dans l'équilibre entre buts de mission et buts de système. Les buts de mission

domineraient généralement dans les associations, tandis que les buts de système auraient plus d'importance dans les services publics.

Cette explication permettrait de comprendre l'échec de certaines tentatives de coopération, comme celle proposée par A3 sous forme de « coordination des logeurs sociaux ». Ce service, à partir d'une lecture « buts de mission », voit comme une évidence l'intérêt d'une telle coordination. De leur côté, les assistantes sociales des sociétés de logement social se voient interdire par leur hiérarchie d'y participer pour des motifs « buts de système ».

Les deux univers ne se rencontrent dès lors pas facilement. En outre, la faiblesse des associations ne favorise pas le développement de conflits, car le déséquilibre des ressources ne permet pas souvent d'entrer dans un rapport de force. Dans ces conditions, les associations sont pratiquement inexistantes aux yeux de certains acteurs publics.

Le tableau n'est pourtant pas immuable. L'évolution propre de chaque organisation (développement d'un nouveau service, besoin d'augmenter ses recettes, changement de personnes...) remet régulièrement en question la « frontière ». C'est alors l'occasion de nouveaux conflits et parfois de nouvelles coopérations.

c. Affinement des hypothèses à partir des résultats de la recherche

Notre première hypothèse, le lien entre les représentations et les rapports sociaux, semble confirmée. Les acteurs publics rencontrés sont peu présents dans des rapports sociaux avec les associations et le clivage association/services publics n'apparaît pas comme central pour eux. A2 met en évidence l'interdépendance des deux « mondes » et développe des rapports sociaux bien composés. Nous pouvons affiner l'hypothèse et dégager la proposition suivante : un rapport social composé va de pair avec une représentation claire du clivage association/service public.

Notre deuxième hypothèse, l'influence du secteur sur les rapports sociaux, est assez peu éclairée par notre recherche. En effet, presque tous les acteurs rencontrés travaillent dans le secteur de l'hébergement provisoire ou du logement à long terme. Pas d'information toutefois sur l'aide financière ni sur l'aide juridique spécialisée, pas d'association à finalité essentiellement politique... Nous pouvons néanmoins affirmer que s'il y a une certaine influence du secteur, elle n'empêche certainement pas deux services d'un même secteur d'établir des rapports sociaux de type différent.

Par ailleurs, nous avons constaté que les deux acteurs publics qui travaillent au niveau du logement durable ont moins de relation avec les associations que le troisième, présent dans le secteur de l'hébergement provisoire. Avec prudence, une nouvelle hypothèse à vérifier pourrait être que les services publics coopèrent plus volontiers avec les associations sur des questions d'urgence, de court terme, de crise. Ils leur concéderaient une plus grande légitimité sur ce terrain-là (encore le partage du terrain) mais chercheraient à garder le monopole en ce qui concerne le long terme, apanage du secteur public et de la vision politique.

La troisième hypothèse, l'influence des domaines envisagés sur les rapports sociaux, apparaît bien, mais pas là où nous l'attendions. Chaque domaine (subsidés, rapport à l'usager...) ne prédispose pas à tel ou tel rapport social d'une façon générale. C'est plutôt chaque association qui établirait sa propre configuration.

Enfin, la quatrième hypothèse, l'influence des piliers sur les rapports sociaux, semble établie mais plusieurs « sous-variables » doivent être distinguées. Notre proposition pourrait alors se formuler comme ceci : le rapport social sera d'autant plus composé qu'il y a proximité culturelle et/ou que l'association est *socialiste* et/ou que l'acteur public est *chrétien*. Dans cette proposition, il est impossible de réunir à la fois les trois conditions favorables au rapport social composé. En présence d'acteurs qui ne pourraient être que socialistes ou chrétiens, tous les cas de figure remplissent par contre deux conditions favorables, sauf la situation où l'association est chrétienne et le service public socialiste, qui n'en remplit aucune.

		ACTEUR PUBLIC	
		Socialiste	Chrétien
A S S O C I A T I O N	Socialiste	+ +	+ +
	Chrétienne		+ +

Cette dernière situation est en fait la plus fréquente sur le terrain étudié, ce qui pourrait aider à comprendre que coopérations et conflits sont généralement modérés comme nous l'avons vu.

3. Questions en suspens

Dès le début de ce travail, nous avons signalé que par « services publics », nous entendions aussi bien les administrations et les différents services mis sur pied que les responsables politiques. Parmi les acteurs rencontrés, nous retrouvons d'ailleurs ces deux niveaux. Les différentes interviews ne font pas apparaître de différences dans les rapports des associations avec ces deux niveaux. Une recherche plus approfondie sur cette question serait toutefois nécessaire avant de conclure définitivement à l'absence de différences.

Une autre question en suspens concerne les services que nous ne pouvons reprendre, ni comme association ni comme service public, mais plutôt comme « hybrides » parce qu'ils résistent à un classement rapide et évident. Dans cette catégorie, nous pouvons citer une association de défense des droits de l'homme et le Fonds du Logement des Familles Nombreuses de Wallonie. De fait, le Fonds du Logement est une société coopérative pararégionale qui compte dans ses organes de gestion des représentants de la Ligue des Familles, paritairement avec des représentants de la Région. La Ligue est en effet à l'origine de la création du Fonds. Celui-ci propose des prêts hypothécaires à faible taux aux familles nombreuses à revenus modestes. Depuis 1980, le Fonds dispose également d'un service d'aide locative qui achète, rénove et met en location des logements adaptés à ces mêmes familles. Le bureau local gère actuellement environ 200 logements.

De son côté, l'association de défense des droits de l'homme collabore avec la Ville de façon originale. Effectivement, la Ville offre à la Ligue un bureau au sein de son service de renseignements généraux à la population. Le juriste de l'association y tient plusieurs permanences juridiques hebdomadaires et la plus grande partie des questions qui lui sont posées concernent le logement. Extrêmement bien intégré à l'équipe, il défend toutefois régulièrement des personnes contre la Ville par exemple dans des litiges portant sur le paiement de la taxe urbaine. Initiée il y a plus de 15 ans, cette collaboration repose essentiellement sur une relation de confiance et ne fait l'objet d'aucune convention écrite. Finalement, aux yeux de la plupart des utilisateurs, le service apparaît comme un service communal.

Ces deux expériences originales mériteraient d'être analysées en profondeur, mais contentons-nous ici d'en relever quelques traits intéressants. Elles illustrent d'abord que des collaborations beaucoup plus fortes que celles mentionnées dans nos interviews peuvent exister et engendrer de nouveaux projets. Au niveau formel et institutionnel, ces collaborations peuvent être très construites (différents décrets de la Région pour le Fonds) mais pas obligatoirement. Enfin, ces collaborations n'empêchent pas les conflits. Une analyse plus approfondie devrait toutefois montrer l'influence éventuelle de telles coopérations sur la manière dont les conflits se produisent et se déroulent alors.

En conclusion, ces hybrides sont le résultat de croisements originaux entre les deux mondes, croisements produits au cours d'histoires spécifiques. Leur étude pourrait certainement enrichir les conclusions de notre recherche. A tout le moins, leur existence témoigne de la possibilité pour les associations et les services publics, de développer entre eux des rapports sociaux innovants et créatifs.

4. Perspectives

a. Perspectives théoriques

Notre recherche n'a certainement pas épuisé la question des relations entre les associations et les services publics. Plusieurs pistes de réflexion et de recherche pourraient utilement compléter ce travail.

La première consisterait simplement à poursuivre cette recherche à partir d'hypothèses plus précises et en rencontrant d'autres acteurs. Certains aspects comme les hybrides ou la distinction entre les services publics et les pouvoirs publics mériteraient d'être mieux pris en compte. De même, il conviendrait de préciser davantage les notions de partage du terrain et de représentations.

Une deuxième piste consisterait à modifier le guide d'entretien, afin de mettre rapidement en évidence une relation marquante et d'en détailler les étapes significatives pour analyser son déroulement en profondeur.

Comme troisième piste, il serait intéressant de reproduire notre dispositif dans d'autres villes. Il nous semble - mais c'est peut-être une illusion due à la distance - que les rapports sociaux y sont davantage composés que dans la ville étudiée.

Enfin, pour rejoindre notre préoccupation première, il faudrait ouvrir la recherche à d'autres secteurs que le droit au logement. Nous pensons notamment à la santé, la formation professionnelle ou l'aide sociale. En intégrant de nouvelles variables, cela permettrait une vision plus large des relations entre associations et services publics.

b. Perspectives pratiques

La diffusion des résultats de cette recherche auprès des associations et des acteurs publics ainsi que l'utilisation par chacun des grilles d'analyse utilisées pourrait certainement améliorer la compréhension de ce qui se joue dans ces relations.

Là où les acteurs publics sont essentiellement concernés par leurs buts de mission, il suffit peut-être qu'ils osent faire plus de place aux associations pour que les rapports sociaux s'intensifient. Ailleurs, il revient sans doute aux associations de se montrer plus ambitieuses pour mieux se faire reconnaître et respecter. Cette recherche montre que c'est possible, tant par rapport aux buts de mission que par rapport aux buts de système. Il faudra également que les associations se rassemblent, se coalisent, si elles veulent se positionner davantage comme un acteur politique avec lequel il faut compter.

Nous pensons que les personnes en difficulté de logement ont tout à gagner du développement de rapports sociaux plus composés entre associations et services publics. Ces rapports se caractérisent effectivement par la présence d'une remise en question conjointe des finalités, des normes et des modes de fonctionnement par les acteurs ainsi que par la souplesse dans leur application.

Le développement de ces coopérations conflictuelles pourrait, à son tour, favoriser de nouvelles alliances entre services publics et associations contre la domination néo-libérale du marché et pour le droit au logement pour tous.

Bibliographie

- ANSAY P. et alii (1992) Du côté des associations in *La Revue Nouvelle*, Tome XVC, n°10, octobre 92, pp. 28-75
- ANSAY P. et alii (1996) **L'avenir du Non-Marchand. Services publics et associations face au marché global**, Les semaines sociales du MOC, Eds Vie Ouvrière, Bruxelles
- BOURGEOIS E., NIZET J. (1995), **Pression et légitimation. Une approche constructiviste du pouvoir**, Coll. « Sociologies », PUF, Paris.
- DAHL R. (1957), **The Concept of Power**, Behavioural Science, vol.2
- DEFOURNY J. (1990), **L'économie sociale en Wallonie. Sources et identité d'un troisième grand secteur**, Texte de base pour le « Rapport sur le secteur de l'économie sociale » du CWES.
- GIDRON B., KRAMER R.M., SALAMON L.M., (1992), **Government and the Third Sector in Comparative Perspective: Allies or Adversaries ?** in Government and the Third Sector, Emerging relationships in Welfare States, Jossey-Bass Publishers, San Francisco, pp. 1-30.
- GLASER B., STRAUSS A., (1967), **The Discovery of Grounded Theory. Strategies for Qualitative Research**, Aldine, New-York.
- JONET C. (1997) **Les relations entre les CPAS et la composante associative du tiers-secteur de l'économie sociale – une étude de cas sur la Ville de Liège**, Mémoire inédit, Ulg, Fac. de Droit, Liège.
- LALOY M.J. et alii (1992) **Les fonctions collectives dans une économie de marché**, Centre Interuniversitaire de Formation Permanente, 10^{ème} Congrès des Economistes Belges de Langue Française, Commission 4: Vie associative et fonctions collectives (rapport préparatoire), Charleroi.
- LAVILLE J.L. avec la participation de EVERS A., POUJOL G., VAILLANCOURT Y. (1997) **Conclusion : Association et société** in LAVILLE J.L., SAINSAULIEU R. (sld) Sociologie de l'association. Des organisations à l'épreuve du changement social, Coll. « Sociologie économique », Desclée de Brouwer, Paris, pp. 321-376.
- LIENARD G. (1999), **Sociologie des inégalités culturelles**, Syllabus, UCL, FOPES, Louvain-La-Neuve.
- MANGEMATIN V. (1999), **La confiance : un mode de coordination dont l'utilisation dépend de ses conditions de production** in THUDEROZ C., MANGEMATIN V., HARRISSON D. La confiance. Approches économiques et sociologiques, Gaëtan Morin Editeur, Paris, pp. 31-56.

- MAROY Ch. (1995), **L'analyse qualitative d'entretiens** in ALBARELLO L., DIGNEFFE F., HIERNAUX J.P., MAROY Ch., RUQUOY D., DE SAINT-GEORGES P. Pratiques et méthodes de recherche en sciences sociales, A.Colin, Paris, pp. 83-110.
- MILES M.B., HUBERMAN A.M. (1984), **Qualitative Data Analysis. A Source Book of New Methods**, Sage, Beverly Hills.
- MINTZBERG H. (1986), **Le pouvoir dans les organisations**, Les Editions d'Organisation, Paris.
- NIZET J., PICHAULT F.(1995), **Comprendre les organisations. Mintzberg à l'épreuve des faits**, Gaëtan Morin Editeur Europe, Paris.
- NYSSSENS M. (1998), **Raisons d'être des associations et théorie économique**, Discussion paper, n°9811, IRES, Louvain-La-Neuve
- PFEFFER J. (1981), **Power in Organisations**, Pitman Publishing Inc., Marshfield
- QUIVY R., RUQUOY D., VAN CAMPENHOUDT L. (1989), **Malaise à l'école. Les difficultés de l'action collective**, Coll. « travaux et recherche », Publications des Facultés universitaires Saint-Louis, Bruxelles.
- RUQUOY D. (1998), **L'entretien semi-directif**, Syllabus, UCL, FOPES, Louvain-La-Neuve.
- TAMINIAUX W. (1994), L'action sociale et le logement in *L'observatoire*, Bimestriel n°5/1994, pp. 24-40.
- THINES G., LEMPEREUR A. (1975), **Dictionnaire général des sciences humaines**, Ed. Universitaires, Paris.
- TOURAINÉ A. (1993), **La voix et le regard. Sociologie des mouvements sociaux**, Le Livre de Poche, Coll « Biblio/essais », Ed. du Seuil, Paris.
- VAN CAMPENHOUDT L. avec la collaboration de de SAINT-GEORGES P. (1982), **Enseignement et transformation sociale**, Coll. « dossiers pédagogiques », Groupe de sociologie wallonne », Institut des Sciences Politiques et Sociales, UCL, Louvain-La-Neuve.
- ZUCKER L. (1986), **Production of trust : institutional sources of economic structure : 1840-1920**, Research in Organization Behaviour, 8.

Les “Cahiers de la FOPES”

DÉJA PARUS

SYNTHESES DE MEMOIRES

- * **PERSOONE M., “L'ACV/CSC s'oppose à l'extrême-droite” : une exploration idéologique et un instrument pour la formation syndicale.** (Cahier FOPES n°1)
- * **GONZALEZ F., Télécommunications : le service public au service du public ?** (Cahier FOPES n°2)
- * **LOMMEL C., Quel contrat de gestion pour la mission d'intérêt public “épuration des eaux domestiques” ?** (Cahier FOPES n°3)
- * **MIRKES M., L'éducation permanente au quotidien. Analyse des pratiques collectives.** (Cahier FOPES n°4)
- * **DROUGUET A., Enseignement professionnel, “classe-atelier” et performances scolaires. Etude comparative de la réussite.** (Cahier FOPES n°5)
- * **LEDENT P., Est-il possible de concilier impératif éducatif et impératif de rentabilité à l'Euro Space Center ?** (Cahier FOPES n°6)
- * **VALEPIN P., Les contrats de sécurité, éléments d'une politique socio-préventive et sécuritaire porteuse d'une nouvelle forme d'action sociale ?** (Cahier FOPES n°7)
- * **GAROT M., Les cartes de crédit. Le chemin de la liberté ?** (Cahier FOPES n°8)
- * **HANCISSE M., ROMAIN O., Analyse économique de projet : Essai de construction d'une entreprise agricole alternative.** (Cahier FOPES n°9)
- * **GENDEBIEN F., Le partage égalitaire des tâches familiales : utopie ou réalité conditionnelle ?** (Cahier FOPES n°10)
- * **DE GELAEN E., HANOT C., L'école démocratique. Analyse des conditions de fonctionnement démocratique de l'organisation scolaire.** (Cahier FOPES n°11)
- * **DEVOLDERE G., « L'avantage concurrentiel de la région Mouscron-Comines-Estaimpuis ». Etude de cas.** (Cahier FOPES n°12)

- * NDUMBA M-T., **Des femmes seules, chefs de ménage à Kikwit : « sujets et acteurs » de leur développement.** (Cahier FOPES Sud n°13)
- * LAURENT P., **Prévenir les rejets organisationnels d'une greffe informatique : solutions ?** (Cahier FOPES n°14)
- * LARSIMONT W., **Le vide de sens en formation d'adulte : vers un diagnostic identitaire.** (Cahier FOPES n°15)
- * BODIN T., **Institutrices maternelles, école maternante.** (Cahier FOPES n°16)
- * GERARD C., **Apprendre pour libérer. Analyse de pratiques d'éducation Luites-Solidarités-Travail.** (Cahier FOPES n°17)
- * CLAUDOT R., **Vers une gestion négociée du paysage ? Application au site de Frahan (Bouillon),** (Cahier Fopes n°18)
- * SAENZ R., **Analyse de la structure de l'organisation et des rapports sociaux au sein du Parcours d'artistes à Saint-Gilles,** (Cahier Fopes n°19)

∞

RECHERCHES

- * GOUVERNEUR J., **Quelles politiques économiques contre la crise et le chômage ?** (Cahier FOPES-Recherches n°1)
- * DEGAVRE F., **25 ans de formation "d'acteurs de changement" : un défi relevé ?** (Cahier FOPES-Recherches n°2)
- * BARDO-FELTORONYI Nicolas, **La question de la taxe Tobin,** (Cahier FOPES-Recherches n°3)

POUR COMMANDER

- Les Cahiers n^s1 à 4 et 6 à 10, ainsi que le « Cahier Recherches » n^o1 peuvent être obtenus au prix de 2,48 Euro l'exemplaire.
- Les Cahiers n^s11, 13, 15 peuvent être obtenus au prix de 2,97 Euro.
- Les Cahiers n^o14 et n^o16 peuvent être obtenu au prix de 3,72 Euro .
- Les Cahiers n^o5 et n^o12, ainsi que le « Cahier Recherches » n^o3 peuvent être obtenus au prix de 4,96 Euro.
- Les Cahiers n^o17 et n^o18 peuvent être obtenu au prix de 6,20 Euro.
- Le Cahier n^o19 peut être obtenu au prix de 3,80 Euro
- Le « Cahier Recherches » n^o2 peut être obtenu au prix de 7,44 Euro.

∞

Si vous désirez commander l'un ou l'autre de ces "Cahiers", veuillez virer la somme correspondante sur le compte en ajoutant 1,23 Euro pour les frais d'envoi :

091-0114310-73 de UCL-FOPEMAP

Place de l'Université, 1

1348 LOUVAIN-la-NEUVE

avec mention "Cahier FOPES n^o... ou Cahier FOPES - Recherche n^o...".

Le "Cahier" vous sera envoyé dès réception du paiement